



Mandat et information

Par **BBPP**, le **25/02/2021** à **16:10**

Bonjour.

J'ai confié la vente de notre appartement à un agent immobilier, avec un mandat exclusif de 3 mois.

Il est convenu qu'au terme de ces 3 mois - si pas vendu évidemment - Nous mettrons fin à ce mandat (sans reconduction) - pour nous occuper nous-même en PàP de la vente.

Le contrat stipule :

... le mandant d'interdit dans les 12 mois ... de traiter directement ou par l'intermédiaire d'un autre madataire avec un acquéreur ayant été en contact ou ayant visité l'appartement par l'agent immobilier".

Or, cet agent nous informe de ses visites et contacts, mais sans nous donner les coordonnées des gens contactés !

Si au terme des 3 mois - (*si pas vendu*) - comment pourrions-nous savoir - si nous vendons par nous même - si nos acquéreurs auraient été en contact avec cet agent immobilier (*Ils peuvent très bien nous le cacher*) ?

Question : Est-ce que l'agent immobilier doit nous nous donner les coordonnées des gens avec lesquels il a été en contact, ou fait visiter notre appartement ?

Pour éviter tout problèmes éventuels !

Je vous remercie.